

PREBACADO

Une passerelle pour la
Réussite

Fiche d'inscription

➤ à retourner à
PREBACADO
23 Avenue des Acacias
31270 Cugnaux

Facturation

Vos coordonnées

Nom : Mlle Mme M.	Prénom	
Adresse		
Code postal	Ville	
Tél. domicile		Tél. bureau /portable
Date de naissance du signataire//		
Email		

Elève

Informations pratiques

Nom :	Prénom
Adresse (si différente).....	
Code postal	Ville
Tél. domicile (si différent)	
Classe/Section	
Métro/Gare/Bus desservant le domicile	
Matière 1	Moyenne
Matière 2	Moyenne
Matière 3	Moyenne

Inscription

et mode de règlement

<input type="checkbox"/> Je joins le règlement :	- des frais d'inscription :	50€
	- de heures de cours soit :	€
	- Total :	€
<input type="checkbox"/> Paiement par chèque		

Mandat et Convention d'inscription aux services de Prébacado

L'inscription à Prebacado est soumise aux conditions ci-après, dont les Parents déclarent avoir pris connaissance et qu'ils déclarent accepter sans réserve. Par "Parents ", il faut entendre toute personne responsable (parents, tuteurs, etc.) ayant capacité pour décider de recourir aux services de Prébacado afin de faire bénéficier un ou plusieurs élèves d'un soutien scolaire à domicile.

Article 1 : Frais d'inscription

L'inscription aux services de Prébacado n'est prise en compte qu'à réception par Prébacado des frais d'inscriptions annuels, valables pour une année de date à date et pour toute la famille. Ces frais d'inscription, dont le montant figure dans la documentation commerciale, ne sont pas remboursables.

Article 2 : Emploi des Enseignants par les Parents

- Les Parents, afin d'assurer un soutien scolaire pour leur(s) enfant(s), souhaitent engager un ou plusieurs professeurs à domicile, qu'ils choisiront parmi ceux proposés par Prébacado.
- Préalablement à l'intervention d'un nouvel Enseignant, les Parents auront confirmé à Prébacado les conditions de rémunération (taux horaire et base forfaitaire ou réelle de cotisations sociales) de cet Enseignant.
- Les Parents deviennent l'employeur du ou des Enseignants à domicile engagés. Chaque cours dispensé sera matérialisé par un ou plusieurs coupons comme précisé à l'article 5.
- Les Parents s'engagent irrévocablement à rémunérer, par l'intermédiaire de Prébacado, le ou les enseignants ainsi engagés pour toutes les heures de cours dispensés par eux.

Article 3 : Mandat d'assistance administrative et de gestion

Sous réserve de recevoir les informations requises des Parents, Prébacado se voit confier le mandat d'accomplir l'ensemble des déclarations administratives liées à l'embauche, à l'emploi et au paiement des Enseignants. A cet effet, les Parents employeurs mandatent irrévocablement Prébacado pour effectuer, pour leur compte, les tâches suivantes, y compris, le cas échéant, par le biais des télé déclarations URSSAF :

- immatriculer les Parents en tant qu'employeurs auprès de l'URSSAF et, à cet effet, établir et signer, au nom et pour compte du mandat, tout document et/ou formulaire;
- régler au nom et pour le compte des Parents les salaires dus aux Enseignants et les charges sociales correspondantes dues à l'URSSAF;
- établir au nom et pour le compte des Parents la déclaration nominative trimestrielle auprès de l'URSSAF (en fonction des éléments qui lui seront transmis);
- établir au nom et pour compte des Parents les bulletins de paie des Enseignants, ainsi que, le cas échéant, les attestations ASSEDIC et certificats de travail. Il est précisé que Prébacado, mandataire des Parents employeurs, ne pourra être tenu de verser aux Enseignants et aux organismes sociaux des montants excédant les sommes effectivement collectées par elle auprès des Parents.

Attention, les obligations liées à la signature et à la forme du contrat de travail ainsi qu'au suivi médical du salarié (visite médicale d'embauche, etc...) demeurent la responsabilité des parents et de leur salarié sans que la responsabilité de Prébacado puisse être engagée à ce titre. Il est rappelé que les rapports entre les parents et leur salarié sont régis par les dispositions de la Convention Collective Nationale du Particulier employeur et par celles du code de travail, dispositions auxquelles les parties sont invitées à se reporter.

Article 4 : Rémunération de Prébacado

En contrepartie des services de gestion fournis par Prébacado et du mandat qui lui est confié, Prébacado percevra des coûts de gestion et de mandat, dont le montant est intégré aux tarifs des heures de cours communiqués aux Parents et que ceux-ci déclarent accepter. Les Parents autorisent expressément Prébacado à prélever par compensation ces coûts de gestion, au fur et à mesure de l'utilisation effective des cours, sur les sommes que Prébacado pourrait détenir pour leur compte au titre du règlement effectué de l'achat des coupons.

Article 5 : Utilisation des coupons

Pour faciliter le règlement des rémunérations dues aux Enseignants, les Parents achètent à Prébacado des coupons représentant chacun une heure de cours. Le coût de chaque coupon correspond au montant du salaire horaire net de l'enseignant, des charges sociales et des prestations y afférentes. Les sommes versées par les Parents en paiement des coupons achetés sont inscrites en compte chez Prébacado.

A la fin de chaque cours, les Parents remettent à l'enseignant le ou les coupons correspondant aux heures dispensées. Après remise à Prébacado des coupons par l'enseignant, Prébacado réglera les sommes dues au titre de ces coupons (salaires, charges sociales et prestations) par débit du compte précité de Prébacado. ***Les coupons doivent être utilisés durant l'année scolaire en cours.***

Pour le bon fonctionnement du mandat, l'utilisation des coupons par les Parents et les Enseignants est obligatoire, aucun paiement direct de l'enseignant ne devant intervenir. Tout manquement à cette obligation constituerait une violation grave des obligations contractuelles des Parents, pouvant entraîner la résiliation immédiate du présent contrat comme indiqué à l'article 6.

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée jusqu'à révocation par l'une ou par l'autre partie, moyennant un préavis d'un mois. Il pourra être résilié sans préavis par Prébacado en cas de non-respect par les Parents de leurs obligations contractuelles, notamment en cas de non-respect du dernier alinéa de l'article 5 ci-dessus.

Les parents s'engagent par ailleurs formellement à ne pas poursuivre directement ou indirectement, en dehors du cadre du présent mandat et dans l'année suivant sa rupture, sa collaboration avec les enseignants présentés par Prébacado. Dans le cas contraire, les parents devront verser à Prébacado une indemnité compensatrice de 700 euros. Il est rappelé que le travail dissimulé est passible de sanctions pénales.

Article 7 : Sincérité des déclarations

L'attention des parents est attirée sur les sanctions fiscales, sociales et/ou pénales encourues par eux en cas de recours à du travail en tout ou partie non déclarée. Ils s'engagent donc à déclarer à Prébacado, pour le bon accomplissement de son mandat, l'ensemble des heures de cours effectivement dispensées par les Enseignants auxquels ils auront recours.

Les Parents

Nom :

Prénom :

Signature

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour mandat »

A Cugnaux, le

Prébacado

SARL au capital de 8000€

RCS Toulouse 502 520 752 – NAF : 8559 B

Signature

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation de mandat »